

Juin 2026

Rivière.
du·Loup



TOUTE
LA VILLE
EN PARLE!



Mot du maire

La belle saison est bien amorcée, les platebandes sont fleuries et nos plus beaux parcs invitent à une détente bien méritée. Notre ville a revêtu son costume d'été, au grand plaisir de tout le monde.

Encore une fois cette année, les visiteurs seront nombreux. Autrefois passage obligé vers la Gaspésie, la Côte-Nord ou les Maritimes, Rivière-du-Loup s'impose aujourd'hui comme une réelle destination où on prend le temps d'apprécier la beauté des paysages et la douceur du temps qui passe.

Nous sommes toutes et tous des ambassadeurs de notre propre ville. Nos sourires, nos « bonjour » lancés au premier passant ainsi que notre empressement à venir en aide lorsque quelqu'un cherche une information ou son chemin : ce sont tous des gestes qui renforcent l'attractivité de notre coin de pays.

Je vous invite aussi à profiter des vacances pour redécouvrir votre ville. Une marche dans le vieux Rivière-du-Loup, une tournée de magasinage sur la Lafontaine, une crème molle à la Pointe ou une escapade au parc des Chutes : tous des classiques dont il fait bon de profiter.

Bon été!

M. Bastille

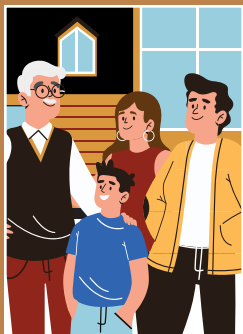
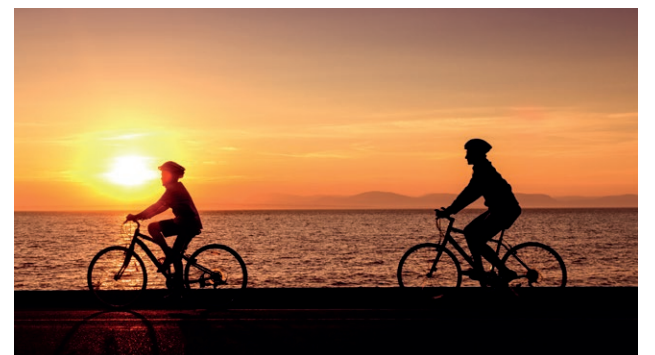
Mario Bastille



Cap sur les transports actifs!

Et si cet été devenait l'occasion de changer nos habitudes? La marche, le vélo et la trottinette offrent une façon simple de rester actif, d'économiser ou de redécouvrir la ville, un trajet à la fois.

TEXTES EN PAGES 2 ET 3



Habitation
**Un toit,
trois générations,
mille avantages**
PAGE 4

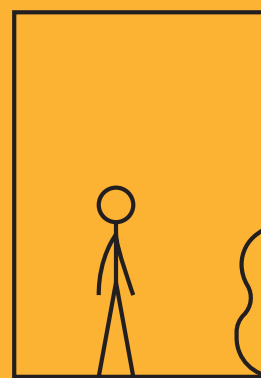


Matières
résiduelles
**Le jeu des
8 erreurs**
PAGE 5



Saveurs
**Le marché
public fait
panier neuf**
PAGE 7

En route... différemment!



Selon l'Institut de la statistique du Québec, seulement 38,5 % de la population de 15 ans et plus atteint les niveaux d'activité physique recommandés pour rester en santé, tandis que la sédentarité est en hausse. La pratique régulière de l'activité physique est un facteur essentiel pour réduire les risques de maladies chroniques comme les maladies cardiovasculaires, l'hypertension ou le diabète et améliorer la santé mentale.

Marcher et pédaler pour se rendre au travail ou aller casser la croûte en ville permettent de joindre l'utile à l'agréable. D'autant plus qu'avec le prix actuel de l'essence, il devient de plus en plus bénéfique de remplacer quelques déplacements automobiles par semaine par une option sans pétrole. D'ailleurs, à Saint-Ludger, les piétons, cyclistes et trottinettistes ont l'opportunité d'utiliser la voie d'accès du pont D'Amours pour leurs déplacements, un avantage non négligeable pour atteindre le centre-ville sans détour.

Au cours des dernières années, des efforts supplémentaires ont été déployés par la Ville afin de sécuriser les déplacements, avec l'ajout de pistes multifonctionnelles, de trottoirs, de bandes et pistes cyclables et de corridors vers les écoles. Selon le directeur du Service technique et de l'environnement, Gérald Tremblay, « nous sommes à l'œuvre pour développer une vision plus globale du déploiement des axes cyclables et piétonniers et non plus à la pièce selon les chantiers. »



Et si on profitait de l'été pour délaissé le volant et découvrir les transports actifs ou alternatifs?



Cette année, un nouveau budget d'un peu plus de 1 M\$ est d'ailleurs affecté spécifiquement à cet objectif. Parmi les projets qui seront réalisés :

- Finaliser la piste multifonctionnelle des rues Prévost et Coristine (Saint-Ludger);
- Aménager un trottoir sur la rue Montcalm, un accès vers l'école de la Grande-Ourse (Parc Cartier);
- Élargir le trottoir du boulevard de l'Hôtel-de-Ville, de la rue Saint-Pierre au boulevard Armand-Thériault.

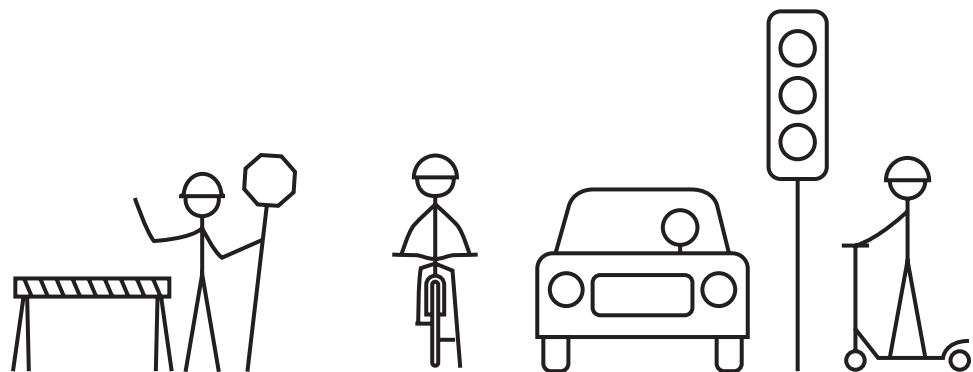
La Ville est également en mode planification pour la réalisation par phases, ces toutes prochaines années, du corridor cyclopédestre dans le secteur de la rue des Plateaux sur toute sa longueur.

La route se partage, avec respect et courtoisie



Les voies publiques en ville ont pour objectif de permettre à tous de circuler du point A au point B, par n'importe lequel des moyens autorisés par la loi. En d'autres mots, la route n'appartient pas plus aux automobilistes qu'à n'importe laquelle des catégories d'utilisateurs. Chacune et chacun y a sa place, dans le respect et la courtoisie.

D'ailleurs, se camper dans des camps supposément opposés est absurde, alors qu'on a tous un jour ou l'autre à circuler différemment. Aucun automobiliste n'est qu'automobiliste. Lorsqu'il se stationne puis traverse la rue ou marche jusqu'à son rendez-vous, le voilà tout à coup devenu piéton. Idem pour le cycliste, qui reprend le volant pour l'hiver ou pour les trajets de longue distance. Bref, quand on s'obstine avec (ou contre) les autres usagers, on s'obstine un peu avec soi-même.



Pour un partage efficace, la clé est de respecter le Code de la sécurité routière. Par exemple, les véhicules doivent laisser 1 mètre de dégagement aux vélos qu'ils dépassent, tandis que les piétons doivent s'assurer de traverser aux bons endroits. De leur côté, les cyclistes avec ou sans assistance électrique doivent porter un casque et circuler en bordure de rue — jamais sur le trottoir —, dans le sens de la circulation. Parlant d'assistance électrique, la vitesse maximale à observer est de 32 km/h pour les vélos.

En résumé, chaque fois qu'une personne opte pour un mode de transport actif ou alternatif, c'est bon pour sa santé, pour l'environnement, pour la longévité des infrastructures publiques (\$\$) et c'est aussi un gain pour les automobilistes. Eh oui, moins il y a de voitures dans le chemin, moins il y a de trafic, c'est mathématique!

BORNES DE RECHARGE

Saviez-vous que des stations de recharge pour vélos et trottinettes électriques sont disponibles en ville? Sur les terrains du bureau d'information touristique, de la bibliothèque Françoise-Bédard et du Café culturel de la Pointe, cyclistes et trottinettistes trouveront tout ce qu'il faut pour recharger leur monture, le temps de prendre un café, emprunter un livre ou flâner en ville ou aux parcs de la Pointe ou du Campus-et-de-la-Cité.



Connaissez-vous les règles et obligations en trottinette électrique?

IL FAUT :

- ✓ Circuler à 25 km/h ou moins;
- ✓ Être âgé d'au moins 14 ans;
- ✓ Porter un casque;
- ✓ Circuler comme un cycliste (p. ex. : du côté droit de la chaussée ou sur la voie cyclable dans le sens de la circulation);
- ✓ Allumer les feux de l'appareil la nuit.

IL NE FAUT PAS :

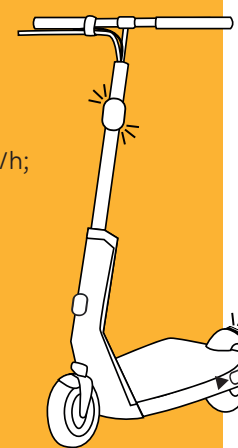
- ✗ Circuler aux endroits où la limite est supérieure à 50 km/h;
- ✗ Transporter des passagers;
- ✗ Circuler sur le trottoir;
- ✗ Utiliser un téléphone cellulaire;
- ✗ Porter d'écouteurs.

CONDUCTEURS DE VÉHICULES ROUTIERS, VOUS AVEZ UN RÔLE À JOUER!

Agissez de la même façon auprès des utilisateurs d'appareils de transport personnel motorisés qu'en présence de cyclistes.

Par exemple :

- ✓ Conservez une distance de 1 mètre lors d'un dépassement;
- ✓ Cédez le passage afin de les laisser traverser la chaussée lors d'un virage à une intersection.



La sécurité routière, j'embarque.

Transports et Mobilité durable
Québec

Plus de détails :
Quebec.ca/trottinettesélectriques



Partager le même toit que grand-papa

Vous les avez vues, vous aussi, ces téléréalités où des personnalités réaménagent leur maison pour accueillir leurs parents?

Ça donne le goût... Et c'est maintenant possible partout, chez nous!



L'aménagement de maisons bigénérationnelles est désormais permis sur l'ensemble de notre territoire. Cet assouplissement a plusieurs objectifs :

- favoriser la densification des zones résidentielles
- réduire les dépenses d'habitation des citoyens
- briser l'isolement des personnes âgées
- répondre au vieillissement de la population

Pour réaliser ce beau projet familial, certaines conditions s'appliquent. Vous devez notamment habiter dans une maison unifamiliale isolée, et non un jumelé ou un plex. **Deux options** s'offrent à vous, si vous souhaitez réaliser ce chantier de gypse, mais surtout de cœur.



1 MAISON BIGÉNÉRATIONNELLE

- Une seule adresse
- Seules des personnes ayant des liens de parenté ou d'alliance avec les occupants peuvent y habiter (parents, mais aussi sœurs, frères, enfants, oncles et nièces notamment).
- Superficie maximale du logement : 35 % du bâtiment
- Aménagement limité : au plus une cuisine, une salle de séjour, une salle de bain et un maximum de deux chambres (dans le logement)
- Une seule entrée de services (eau et électricité)
- Accès entre les deux espaces obligatoire (porte intérieure)



2 LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE

- Adresse distincte
- N'importe qui peut y habiter.
- Superficie minimale du logement : 40 m²
- Superficie maximale du logement : 80 % du bâtiment (sans dépasser 80 m²)
- Entrées de services (eau et électricité) séparées
- Exigences accrues, en vertu du Code du bâtiment (coupe-feu, étanchéité, points de sortie, etc.)
- Obligation d'aménager une case de stationnement distincte
- Aucun accès intérieur entre les logements

Maintenant, à vous de choisir!

Le Service du développement territorial est là pour vous accompagner à chaque étape, de la réflexion jusqu'à la réalisation. Prenez rendez-vous : 418 867-6699 | urbanisme@villerdl.ca



Rubrique Période de questions

Photo : Facebook



Comment réagir face à la montée de l'itinérance?

Depuis quelque temps déjà, plusieurs citoyens constatent la présence de personnes en situation d'itinérance à Rivière-du-Loup. Cette réalité, qui déborde maintenant des grands centres urbains, peut susciter des interrogations, de l'inquiétude ou de l'incompréhension. Pourtant, derrière chaque situation d'itinérance se trouve avant tout une personne, avec son histoire, ses défis, sa dignité et ses droits.

L'itinérance et l'instabilité résidentielle ne sont généralement pas les résultats d'un choix de vie. Elles sont souvent les conséquences d'un enchaînement de circonstances difficiles : perte d'emploi, problèmes de santé physique ou mentale, rupture familiale, dépendance, violence ou encore précarité financière. Bien que chaque parcours soit unique, la plupart des personnes concernées ont vécu des épreuves importantes qui les ont progressivement menées à une situation de grande vulnérabilité.

Il est également important de rappeler que l'itinérance ne doit pas être associée automatiquement à l'insécurité ou à la délinquance. La très grande majorité des personnes en situation d'itinérance cherchent avant tout à répondre à leurs besoins essentiels et à retrouver une certaine stabilité. Comme tout citoyen, elles ont droit au respect et à la considération.

Notre municipalité demeure attentive à cette réalité et travaille en collaboration avec les organismes, les services de santé, les intervenants communautaires et l'ensemble des partenaires du milieu afin de fournir des réponses adaptées. Ces acteurs possèdent l'expertise nécessaire pour offrir du soutien et accompagner les personnes qui souhaitent recevoir de l'aide.

En tant que collectivité, nous pouvons choisir d'aborder cette réalité avec ouverture, empathie et humanité. Un regard bienveillant, l'absence de jugement et le respect de la dignité de chacun contribuent à bâtir une communauté plus forte et plus solidaire.

L'itinérance fait désormais partie des enjeux sociaux auxquels plusieurs collectivités font face. Elle fait partie du tissu social urbain de Rivière-du-Loup. Rappelons-nous que derrière chaque personne dans cette situation se trouve un être humain qui mérite d'être traité avec compassion.



Repérez les 8 intrus

Le lieu d'enfouissement technique (LET) reçoit annuellement de 45 à 49 000 tonnes de matières à ensevelir. C'est le poids d'environ 7500 éléphants adultes, 102 000 pianos à queue ou 350 000 gros réfrigérateurs. C'est du lourd, d'autant plus que le LET se remplit à vitesse grand V et qu'une bonne portion des matières jetées dans les bacs noirs n'auraient jamais dû s'y retrouver.

On vous liste les intrus du LET et comment en disposer correctement. En cas de doute, trois mots à retenir :

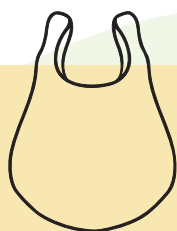


Saviez-vous que l'enfouissement occupe actuellement **260 000 m²**, soit la superficie de **plus de 36 terrains de soccer**? Un espace qu'il faudra bientôt agrandir, faute de place (!)

SACS DE PLASTIQUE

Véritable fléau, ils s'envolent au vent, nous obligeant à les récupérer dans les clôtures, les terrains et les boisés avoisinants.

✓ Comme tout contenant, emballage ou imprimé : récupération



LIQUIDE

Miam, du bon jus de poubelle qui s'infiltré partout. Ça dit tout : que du solide au bac noir. Pas de jus, de restant de soupe, d'huile à moteur ou de cuisson.

✓ Écocentre



CARTON

L'une des matières avec la plus grande valeur sur le marché du recyclage. Le jeter, c'est littéralement jeter de l'argent à la poubelle.

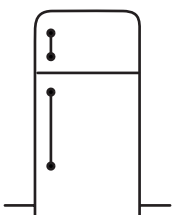
✓ Que dire? Récup, récup, récup!



SERPUARIENS ET APPAREILS ÉLECTRIQUES DÉFECTUEUX

De l'ordinateur au séchoir à cheveux en passant par le micro-ondes, ces appareils contiennent des composants pouvant être récupérés et servir à nouveau. Certains renferment également des matières toxiques.

✓ Écocentre ou points de dépôt



PNEUS

Personne n'aime payer deux fois pour un service. C'est pourtant ce qui arrive lorsqu'on jette ses pneus, alors qu'on a déjà payé des écofrais à l'achat pour gérer leur fin de vie.

✓ Retour là où ils ont été achetés

Psitt! Nos employés doivent en plus tenter de les trier une fois au site. On vous laisse imaginer le plaisir de marcher dans les déchets, ramasser les pneus alors qu'ils ont trempé dans toutes sortes de matières, puis les nettoyer sommairement. Peu ragoutant ET coûteux.



PILES ET BATTERIE AU LITHIUM

L'article à ne jamais **JAMAIS** jeter à la poubelle! Il risque de déclencher un incendie s'il est écrasé, ce qui risque fort d'arriver lors de l'enfouissement. Attention aux batteries cachées dans les jouets, outils ou autres.

✓ Écocentre ou points de dépôt (recyclezvosbatteries.ca)



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Pourquoi enfouir des briques ou des madriers en bon état alors qu'ils peuvent être réutilisés? On en voit pourtant passer tous les jours.

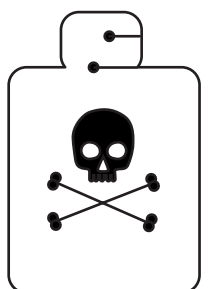
✓ Écocentre (+ centre de tri de matériaux secs pour le secteur commercial)



PRODUITS CHIMIQUES OU SOUS PRESSION

Les contenants de produits ménagers, oxydants, de piscine ou encore sous pression doivent être gérés avec précaution pour la sécurité des travailleurs. Même vide, une chaudière de chlore peut créer des vapeurs irritantes ou des brûlures, tandis que le contenant de fixatif ou la bonbonne de propane peut exploser en raison de la compaction dans le camion ou au LET.

✓ Écocentre



Plantes exotiques envahissantes

Agissons dès leur apparition!

Certaines espèces de plantes exotiques présentes dans notre région sont considérées comme envahissantes, car elles peuvent nuire à la biodiversité, endommager les milieux naturels et, dans certains cas, représenter un risque pour la santé. Trois espèces méritent une attention particulière : le roseau commun (phragmite), la renouée du Japon et la berce du Caucase. Si vous en observez sur votre terrain, il est important d'agir rapidement.

Le roseau commun forme souvent de vastes colonies très denses qui prennent la place de la végétation indigène. Dès l'apparition de quelques tiges, il est recommandé d'intervenir rapidement afin d'éviter son expansion. Les travaux de contrôle doivent être réalisés avec soin et le matériel utilisé doit être nettoyé sur place pour éviter de propager des fragments de plantes ailleurs.



La berce du Caucase demande une vigilance particulière. Sa sève peut causer de graves brûlures lorsqu'elle entre en contact avec la peau exposée à la lumière. Évitez de la manipuler sans équipement de protection adéquat. En cas de contact avec la sève, lavez rapidement la zone touchée et protégez-la du soleil.



La renouée du Japon est particulièrement difficile à éliminer, car de très petits fragments de tiges ou de racines peuvent produire de nouvelles colonies. Pour les petites infestations, l'arrachage minutieux peut être envisagé. Lorsque la plante est bien établie, des coupes répétées au cours de l'été pendant plusieurs années sont souvent nécessaires pour l'affaiblir. Les résidus ne doivent jamais être compostés ni abandonnés dans la nature; ils doivent être éliminés avec les ordures selon les recommandations en vigueur.

Dans tous les cas, les citoyens sont invités à signaler la présence de ces espèces afin de contribuer au suivi régional et à la lutte contre leur propagation.



Pour plus d'information
ou savoir quoi faire :
[EspecesEnvahissantesBSL.ca](https://www.EspecesEnvahissantesBSL.ca)



L'arrosage, c'est **1 soir** par semaine!

Entre 20 h et 23 h



Numéros de porte pairs : mardi

Numéros de porte impairs : jeudi

Gardons nos pelouses et jardins verts, sans gaspiller notre eau!

Rivière
du Loup



De nouvelles saveurs au marché public

À l'annonce de la dissolution de la corporation qui gérait le Marché public Lafontaine depuis 16 ans, la Ville a été claire : il n'était pas question de laisser disparaître ce lieu de rencontres et d'échanges qui égaye nos samedis d'été.

Ce printemps, l'équipe municipale a donc sorti ses gants de jardinage et semé les graines d'une saison de transition, avec la collaboration de Coop carotte. Tous les samedis matin, vous pourrez donc aller à la rencontre des agriculteurs et producteurs d'ici, au centre-ville, dans une ambiance festive.

En raison des travaux prévus dans le secteur du carré Dubé, le marché public déménagera au 60, rue du Rocher, tout près de la bibliothèque Françoise-Bédard. Un lieu parfait pour improviser un pique-nique champêtre au parc Blais, juste à côté! Une programmation d'activités et d'ateliers animera le site, où les marchands vous attendront sous de petits chapiteaux.

Alors, sortez votre panier et venez faire votre marché!

Tous les samedis
Du 4 juillet au 26 septembre
De 9 h à 13 h

Pour en savoir plus :
VilleRDL.ca/MarchePublic



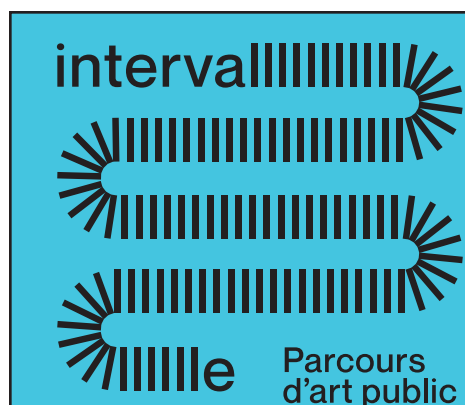
À venir! Un abri vitré pour cultiver les idées



Dès la mi-juillet, le site du marché public accueillera La Serre à idées, un espace de travail collaboratif où vous pourrez faire pousser des projets et arroser des idées. En solo ou en groupe (jusqu'à dix personnes), vous pourrez également y tenir des rencontres, créer... ou même casser la croûte!

Entièrement vitrée et aménagée pour favoriser les échanges, La Serre à idées sera ouverte selon le même horaire que la bibliothèque.

«L'idée est d'offrir un espace de travail différent, en contact avec l'extérieur. Ce sera aussi un beau lieu pour se rassembler lors des journées du marché, notamment en cas de pluie», explique Julie Martin, gestionnaire aux programmes culturels et patrimoniaux.



→ Découvrez la ville autrement!

Un parcours fascinant où l'art et la nature se rencontrent.

→ POUR INFORMATIONS
Veuillez vous rendre à l'accueil du Musée ou sur notre site web.
mbsl.qc.ca



MUSÉE DU
BAS-SAINT-
LAURENT



Programmation loisirs 2026

INFORMATION
418 862-0906

PRODUCTION

Publié par la Ville de Rivière-du-Loup en juin 2026
978-2-924095-89-8 (imprimé)
978-2-924095-90-4 (pdf)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

POUR NOUS JOINDRE

Ville de Rivière-du-Loup
418 867-6700 • ville@VilleRDL.ca
VilleRDL.ca



Rivière-du-Loup,
leader en développement durable!

Ce bulletin est publié sur du papier fait à 100 %
de fibres postconsommation.